

QUÉBEC PREPARES TO LAUNCH P3 PROJECTS

[ANGELO NOCE](#)

In April 2006, Québec is scheduled to initiate its very first request for proposals in relation to a public-private partnership (P3) project. The request will relate to the completion of Highway 25 in the Montréal area and it is expected to be the first of several P3 projects launched in Québec in the coming months. This article will set out the general framework within which P3s will be developed in Québec and will provide the reader with an update on the status of these projects.

THE AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

As part of its Modernization Plan launched in May 2004, the Québec Government adopted a policy framework establishing guidelines for the implementation of P3 projects. According to the policy, public bodies must prepare a business case assessing project feasibility and comparing the P3 model to the conventional model before any infrastructure and service delivery projects can be authorized. For that purpose, the government created an agency mandated to advise the government on P3 matters through the *Act respecting the Agence des partenariats public-privé du Québec* (the Act). The Act sets out the mission of the Agence des partenariats public-privé du Québec (the Agency), which is to contribute, through its advice and expertise, to the renewal and enhancement of public infrastructure and services when the P3 model is contemplated.

The Agency will assist public bodies in selecting partners and in negotiating, concluding and managing the contractual framework for P3 projects. In an attempt to benefit from the experience of other jurisdictions, the Agency entered into an agreement with its British Columbia counterpart, Partnerships BC, under which the parties will exchange information on P3-related matters. It is important to stress that the decision-making authority remains with the Ministries and that the decision to proceed with a P3 project will ultimately be taken by the relevant Ministries.

HIGHWAY CONSTRUCTION PROJECTS

Three road works projects have thus far been referred to the Agency by the Ministère des Transports du Québec (the Transport Ministry). These projects are expected to follow the classic P3 stages, namely: (i) request for qualification (RFQ); (ii) request for proposals (RFP); (iii) negotiation of contracts; and (iv) implementation and construction of the project.

Autoroute 25. This first project has an estimated value of CAD 400 million and involves the completion of a 7.2 km stretch of Autoroute 25 in order to link Laval and the Laurentian region with the eastern section of Montréal and the Montérégie. The link will consist of a 4-lane stretch of highway between Henri-Bourassa Boulevard in Montréal and autoroute 440 in Laval, including a 1.2 km 6-lane bridge across the Rivière des Prairies.

The RFQ period for this project began in December 2005 and ended on March 3rd, 2006 with four consortia submitting their candidacy. Three of these candidates will be selected to proceed to the next phase on or before March 31, 2006. The RFP should then be launched in April 2006 with a

submission deadline of November 2006. The winning consortium should be selected in February 2007 and the contracts signed by the following spring. The opening of the highway is scheduled for 2010.

Autoroute 30. This project, which has an estimated CAD 1 billion value, involves the construction of a 35 km 4-lane stretch of highway between Châteauguay and Vaudreuil-Dorion on the south shore of Montréal. This project includes the construction of bridges over the St-Lawrence River and the Beauharnois Canal, as well as the rehabilitation of three interchanges. The RFQ is scheduled to be launched in the spring of 2006 and the RFP is expected to follow in the fall.

Highway Service Areas. The Transport Ministry has developed a rest area upgrade plan to provide Québec highways with modernized facilities, including food services, information centers and gas stations. This project will be carried out in several successive phases. The first phase contemplates the construction of eight service areas located along highways which have high traffic density and are located at strategic sites in proximity to points of entry into the province.

The Transport Ministry launched a request for expressions of interest and an information program in July 2005. Responding to this request allows interested parties to be updated on the evolution of this project. The RFQ is currently scheduled to begin in late March or early April 2006, followed by the RFP in the fall of 2006.

HEALTHCARE AND MEGA HOSPITALS

While no formal announcements have yet been made, it is widely anticipated that Québec will soon launch several P3 projects upon the request of the Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec (the Ministry of Health).

The Government has stated its intention to add 1,000 to 1,500 new beds in residential and long-term care centres over the next several years. According to a status report on the Modernization Plan published by the Government in May 2005, a pilot project is to be set up in the Montérégie region with a new residential and long-term care centre of 228 beds.

Two new teaching hospitals are to be built in Montréal, namely: the McGill University Health Centre and the Centre hospitalier de l'Université de Montréal, commonly referred to as the "mega hospitals". The Government is still considering whether or not the P3 approach will be used for these projects. According to an article published in *La Presse* on March 28, 2006, the aggregate cost for both hospitals is currently estimated at CAD 3.3 billion. Approximately 700 new beds are contemplated for the Université de Montréal project and approximately 600 new beds for the McGill University Health Centre.

P3s IN THE MUNICIPAL REALM

Recent legislative changes in Québec have laid the groundwork for P3 projects to be launched by municipalities. Municipalities are recognized as public bodies under the Act and therefore may use the Agency's advisory services for the evaluation of the feasibility of their projects, the selection of a partner and the negotiation and conclusion of P3 contracts. However, while Ministries must use the services of the Agency under certain circumstances, it remains a discretionary decision for municipalities.

The *Municipal Powers Act* (MPA), adopted on May 24, 2005 and modified on December 16, 2005 by *An Act to again amend various legislative provisions concerning municipal affairs* (Bill 134), creates

new options for municipalities. Pursuant to several amendments made to the original MPA which took effect on January 1, 2006, municipalities can entrust to third parties the operation of certain facilities including parks, exhibition centres and tourist information offices. Moreover, the amended MPA stipulates that a municipality can contract with a third party for the operation of its waterworks or sewer system or other water supply or water purification works for a term of up to 25 years. Québec's municipal waterworks network, which will require intensive capital investment over the next 15 years, is therefore very likely to become a source of P3 projects in the near future.

The recent amendments brought to the MPA by Bill 134 also include a clear nod to Hydro-Québec's recent wind-energy RFP described below. These amendments allow a municipality to form a limited partnership with a private sector enterprise for the purpose of producing electric power by harnessing wind energy. In such a case, the private-sector enterprise must at all times provide at least half of the equity contribution to the partnership and must be the general partner.

HYDRO-QUÉBEC RFP

In October 2005, Hydro-Québec announced its call for tenders for the supply of 2000 MW of wind power. While not technically a P3 project, Hydro-Québec's wind energy RFP is similar in many ways. The project involves a long-term contract between a Government-owned entity and one or more private companies, where the private party will finance, build and operate the infrastructure to its profit, and thus share risks and benefits with the Government. This RFP process began in earnest in January of 2006, with two preliminary sessions hosted by Hydro-Québec in Montréal. The deadline for submission of bids is April 17, 2007 and the announcement of the successful bidders is scheduled for September 2007.

P3 projects are thus quickly becoming a part of Québec's administrative and economic landscape. These projects currently offer interesting opportunities in the fields of highway construction, municipal infrastructure and wind energy and it is likely that healthcare will be the next field to follow.

For further information on these or other P3 projects, please contact any member of our National [Infrastructure Group](#), including:

Toronto	Andrea Vabalis	416.863.2166	andrea.vabalis@blakes.com
Calgary	Garth Anderson	403.260.9778	garth.anderson@blakes.com
Vancouver	Anne Stewart	604.631.3313	anne.stewart@blakes.com
Montréal	Angelo Noce	514.982.4062	angelo.noce@blakes.com
London	David Glennie	011.44.207.680.4601	david.glennie@blakes.com

Blakes periodically provides materials on our services and developments in the law to interested persons. To unsubscribe to this e-Bulletin, please respond back with unsubscribe in the subject line or contact Blakes Marketing Department at 416.863.3036 or dorothy.byers@blakes.com. Additional information on our privacy practices may be obtained by contacting us at privacyofficer@blakes.com.

This e-Bulletin is for informational purposes only and does not create a lawyer-client relationship. The transmission of this information does not suggest Blakes or any of its lawyers is practising law in any jurisdiction other than those in which its offices are physically situated. The information provided in this e-Bulletin is summary in nature and does not constitute legal advice. We would be pleased to provide additional details or advice about specific situations if desired.

For permission to reprint articles, please contact Blakes Marketing Department at 416.863.2403 or lynn.spencer@blakes.com.

© 2006 BLAKE, CASSELS & GRAYDON LLP

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER NEW YORK CHICAGO LONDON BEIJING

**BLAKE,
CASSELS &
GRAYDON LLP**
Barristers & Solicitors
Patent & Trade-mark Agents

MARS 2006

LE QUÉBEC SE PRÉPARE À METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS EN PPP

[ANGELO NOCE](#)

En avril 2006, le Québec doit lancer son tout premier appel de propositions dans le cadre d'un projet de partenariat public-privé (PPP) visant le parachèvement de l'autoroute 25 dans la région de Montréal. On prévoit que ce sera le premier d'une série de projets en PPP qui seront mis en branle au Québec au cours des prochains mois. Ce bulletin présente la structure générale suivant laquelle les partenariats public-privé seront institués au Québec et fait le point sur l'état de ces projets.

L'AGENCE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ DU QUÉBEC

Dans le cadre du Plan de Modernisation qu'il a amorcé en mai 2004, le gouvernement du Québec a adopté un cadre stratégique comportant des lignes directrices applicables à la mise en œuvre de projets réalisés en PPP. Selon la politique, les organismes publics doivent préparer une analyse de rentabilisation qui évalue la faisabilité des projets et compare la structure du PPP à la structure classique avant que ces projets d'infrastructure et de prestation de services puissent être autorisés. À cette fin, le gouvernement a fondé, par l'intermédiaire de la *Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec (la Loi)*, une agence chargée de le conseiller sur des questions relatives aux partenariats public-privé. La Loi énonce la mission de l'Agence des partenariats public-privé du Québec (l'Agence), qui est chargée de contribuer, par ses conseils et son expertise, au renouvellement des infrastructures publiques et à l'amélioration de la qualité des services aux citoyens dans le cadre de la mise en œuvre de projets de partenariats public-privé.

L'Agence aidera les organismes publics à choisir des partenaires ainsi qu'à négocier, conclure et gérer le cadre contractuel des projets réalisés en PPP. Afin de tirer profit de l'expérience acquise ailleurs, l'Agence a conclu une entente avec l'organisme correspondant de la Colombie-Britannique, soit Partnerships BC, aux termes de laquelle les parties échangeront des renseignements sur des questions relatives aux partenariats public-privé. Il importe de souligner que les ministères conservent le pouvoir décisionnel et que la décision d'entamer un projet en PPP sera prise, en dernier ressort, par le ministère concerné.

PROJETS DE CONSTRUCTION ROUTIÈRE

Jusqu'à maintenant, le ministère des Transports du Québec (le *ministère des Transports*) a soumis trois projets de construction routière à l'Agence. On s'attend à ce que ces projets suivent les étapes habituelles d'un partenariat public-privé, à savoir : (i) l'appel de qualification; (ii) l'appel de propositions; (iii) la négociation du contrat; et (iv) la mise en œuvre et la construction du projet.

Autoroute 25

Ce premier projet, dont la valeur est estimée à 400 millions de dollars, porte sur la construction d'un tronçon de l'autoroute 25 sur une distance de 7,2 km pour relier Laval et la région des Laurentides à l'est de Montréal et à la Montérégie. Ce projet vise la construction d'un tronçon autoroutier à quatre voies entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval, et comprend la construction d'un pont à six voies d'une longueur de 1,2 km qui enjambera la Rivière des Prairies.

La période d'appel de qualification applicable à ce projet a débuté en décembre 2005 et a pris fin le 3 mars 2006. Quatre consortiums ont déposé leur candidature et trois d'entre eux seront retenus au plus tard le 31 mars 2006 et pourront procéder à la prochaine étape. L'appel de propositions devrait alors être lancé en avril 2006, la date limite de présentation des soumissions étant en novembre 2006. L'adjudicataire devrait être choisi en février 2007 et les contrats devraient être signés le printemps suivant. On prévoit que l'autoroute sera mise en service en 2010.

Autoroute 30

Ce projet, d'une valeur estimative d'un milliard de dollars, porte sur la construction d'un tronçon autoroutier à quatre voies sur une distance de 35 km entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion sur la rive sud de Montréal. Ce projet vise la construction de ponts enjambant le fleuve Saint-Laurent et le canal de Beauharnois ainsi que la remise en état de trois échangeurs. Le lancement de l'appel de qualification doit avoir lieu au printemps 2006 et on s'attend à ce que l'appel de propositions ait lieu à l'automne.

Aires de service

Le ministère des Transports a élaboré un plan de modernisation des aires de service pour doter les autoroutes du Québec d'installations modernes, comprenant des services d'alimentation, des centres d'information et des stations-service. Ce projet comportera plusieurs phases successives. La première phase vise la construction de huit aires de service placées le long d'autoroutes où la densité du trafic est élevée et situées stratégiquement à proximité de points d'entrée dans la province.

Le ministère des Transports a amorcé un appel d'intérêt ainsi qu'un programme d'information en juillet 2005. En répondant à cet appel, les intéressés sont tenus au courant de l'évolution du projet. On prévoit actuellement que le lancement de l'appel de qualification aura lieu à la fin mars ou au début avril 2006 et que l'appel de propositions suivra à l'automne 2006.

SOINS DE SANTÉ ET MÉGAHÔPITAUX

Bien qu'aucune annonce formelle n'ait encore été faite, on prévoit généralement que le Québec mettra bientôt en place plusieurs projets de PPP à la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux (le *ministère de la Santé*).

Tout d'abord, le gouvernement a déclaré qu'il entend ajouter entre 1 000 et 1 500 nouveaux lits dans des centres d'hébergement et de soins de longue durée au cours des prochaines années. Selon un rapport d'étape sur le Plan de Modernisation que le gouvernement a publié en mai 2005, un projet pilote comportant un nouveau centre d'hébergement et de soins de longue durée de 228 lits devrait être mis sur pied en Montérégie.

Deux nouveaux hôpitaux d'enseignement doivent être construits à Montréal, soit le Centre universitaire de santé McGill et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, communément

appelés les *mégahôpitaux*. Le gouvernement étudie toujours la question de savoir si l'approche par partenariats public-privé sera adoptée à l'égard de ces projets. Selon un article publié dans *La Presse* le 28 mars 2006, le coût total des deux hôpitaux est présentement évalué à 3,3 milliards de dollars. Le projet de l'Université de Montréal prévoit quelque 700 nouveaux lits et le Centre universitaire de santé McGill en prévoit environ 600.

LES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ET LES MUNICIPALITÉS

À la suite de modifications législatives adoptées récemment, les municipalités sont habilitées à mettre en branle des projets en PPP. En effet, la Loi reconnaît aux municipalités la qualité d'organismes publics et elles peuvent donc faire appel aux services consultatifs de l'Agence pour évaluer la faisabilité de leurs projets, choisir un partenaire, négocier et conclure des contrats de PPP. Cependant, bien que les ministères soient tenus de faire appel aux services de l'Agence dans certaines circonstances, les municipalités peuvent le faire à leur gré.

La *Loi sur les compétences municipales* qui a été promulguée le 24 mai 2005, puis modifiée le 16 décembre 2005 au moyen de la *Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (le projet de loi 134), accorde de nouvelles options aux municipalités. En vertu des modifications apportées par le projet de loi 134 entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2006, les municipalités peuvent confier à des tiers l'exploitation de certaines installations, dont des parcs, des centres de foires et des bureaux d'information touristique. Qui plus est, la *Loi sur les compétences municipales*, telle qu'elle a été modifiée, précise que toute municipalité peut, pour une durée maximale de 25 ans, confier à un tiers l'exploitation de son système d'aqueduc ou d'égout ou de ses autres ouvrages d'alimentation en eau ou d'assainissement des eaux. Le réseau d'aqueduc des municipalités du Québec, qui nécessitera d'importantes dépenses en immobilisation au cours des 15 prochaines années, deviendra vraisemblablement une source de projets réalisés en PPP et ce, dans un avenir rapproché.

Les modifications apportées récemment à la *Loi sur les compétences municipales* par suite de l'adoption du projet de loi 134 ouvrent manifestement la porte à l'appel de propositions lancé dernièrement par Hydro-Québec en matière d'énergie éolienne. En effet, les modifications permettent aux municipalités de constituer, avec une entreprise du secteur privé, une société en commandite pour produire de l'électricité au moyen de l'énergie éolienne. Dans un tel cas, l'entreprise du secteur privé doit fournir, en tout temps, au moins la moitié de l'apport au fonds commun de la société en commandite et en être le commandité.

L'APPEL DE PROPOSITIONS D'HYDRO-QUÉBEC

En octobre 2005, Hydro-Québec a lancé son appel d'offres pour 2 000 MW d'énergie éolienne. Bien qu'il ne s'agisse pas, strictement parlant, d'un projet de PPP, cet appel de propositions présente plusieurs similitudes avec un PPP. En effet, le projet vise un contrat à long terme entre une entité publique et une ou plusieurs entreprises du secteur privé aux termes duquel l'entreprise du secteur privé financera, construira et exploitera l'infrastructure à son avantage et partagera ainsi les risques et avantages avec le gouvernement. Ce processus d'appel de propositions a été enclenché en janvier 2006 avec deux séances d'information organisées par Hydro-Québec à Montréal. La date limite de présentation des soumissions est le 17 avril 2007 et on prévoit que les adjudicataires seront annoncés en septembre 2007.

Les projets réalisés en PPP font de plus en plus partie de la scène administrative et économique québécoise. À l'heure actuelle, ces projets présentent des occasions intéressantes dans les secteurs de la construction routière, de l'infrastructure municipale et de l'énergie éolienne. Le secteur des soins de santé sera vraisemblablement le prochain à être de la partie.

Pour en savoir davantage à ce sujet ou à propos d'autres projets de PPP, veuillez communiquer avec l'un des membres de notre [groupe national d'infrastructure](#) :

Toronto	Andrea Vabalis	416.863.2166	andrea.vabalis@blakes.com
Calgary	Garth Anderson	403.260.9778	garth.anderson@blakes.com
Vancouver	Anne Stewart	604.631.3313	anne.stewart@blakes.com
Montréal	Angelo Noce	514.982.4062	angelo.noce@blakes.com
London	David Glennie	011.44.207.680.4601	david.glennie@blakes.com

Blakes offre périodiquement des documents sur les tendances et les faits nouveaux en matière juridique aux personnes qui le désirent. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres bulletins électroniques, veuillez communiquer avec le Service du marketing de Blakes au 514 982-4028 ou par courriel à l'adresse carri.eliesen@blakes.com. Pour de plus amples renseignements sur nos pratiques concernant la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse privacyofficer@blakes.com.

Ce bulletin électronique est publié à titre informatif uniquement et ne crée pas une relation avocat-client. La transmission de l'information contenue dans le bulletin électronique ne suggère pas que Blakes ou que l'un de ses avocats pratique le droit dans un territoire autre que celui dans lequel ses bureaux sont situés (physiquement). L'information fournie dans le présent bulletin électronique est essentiellement un résumé et ne constitue pas un avis juridique. Nous serions heureux de vous fournir des détails supplémentaires ou des conseils sur des situations particulières si vous le souhaitez.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire les articles, veuillez communiquer avec le Service du marketing de Blakes au 514 982-4028 ou par courriel à l'adresse carri.eliesen@blakes.com.

© 2006 BLAKE, CASSELS & GRAYDON s.r.l.

MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER NEW YORK CHICAGO LONDRES BEIJING

**BLAKE,
CASSELS &
GRAYDON s.r.l.**

Avocats
Agents de brevets et de marques
de commerce